

AUTO-ECOLE TISSIER



**LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR**

**MON
COMPTE
FORMATION**

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



Permis AAC

Tarifs TTC au 07/10/2024

Inscription	220.00€
○ Livre de code	
○ Préparation en salle accès illimité	
○ Accès pack web illimité pendant 4 mois	
Création cerfa 02	50.00€
Frais d'accompagnement à l'examen théorique	70.00€
Evaluation pratique	50.00€
Leçon de conduite (50 mins)	50.00€
Rendez-vous préalable	100.00€
Rendez-vous pédagogique (2 mini obligatoire)	100.00€/u
Préparation permis de conduire (2h avec moniteur)	80.00€
Frais d'accompagnement examen pratique	50.00€
Création Cerfa 06	50.00€

Pièces à fournir

- 4 photos d'identité (agrées ANTS)
- 8 timbres rouges ou verts
- Carte d'identité recto-verso « copie couleur »
- JAPD (entre 17 et 25 ans)
- Attestation de recensement (entre 16 et 18 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois facture obligatoire (quittance de loyer, eau, edf, internet, téléphone)
- Permis AM (si obtenu)

Si vous êtes mineur ou hébergé par un tiers

- Carte d'identité de l'hébergeur
- Attestation d'hébergement

Pièces complémentaires :

- ✓ Cerfa 02 ou attestation d'inscription au permis ANTS



Apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

➤ Quels avantages ?

La conduite accompagnée permet notamment :

- D'acquérir une expérience de conduite. Gagner ainsi en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur ;
- un taux de réussite plus important lors du passage de l'épreuve du permis
- une période probatoire réduite : les jeunes

conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée seront crédités de leurs 12 points sur le permis à l'issue de 2 ans sans commettre d'infraction passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès 17 ans

- obtenir un tarif préférentiel sur son assurance «jeune conducteur» ;
- commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite), dès l'âge de 15 ans.

➤ La formation initiale en école de conduite

Avant de pouvoir conduire avec l'accompagnateur, l'élève doit suivre une formation initiale qui comprend :

- une évaluation préalable d'une heure ;
- une formation théorique sur les enjeux de la sécurité routière et permettant de préparer l'épreuve théorique générale dite épreuve du code ;
- une formation pratique dont la durée ne peut être inférieure à 20h
- Une fois l'examen du code obtenu, et lorsque le niveau de conduite est jugé satisfaisant par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, après au moins 20 heures de formation obligatoire (ou davantage si l'enseignant le juge nécessaire), l'enseignant délivre à l'élève une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage de l'élève. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance du candidat, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

AUTO-ECOLE TISSIER

123 Rue de Vesle – 51100 Reims

03.26.36.32.10

Autoecole Tissier.vesle@orange.fr

Bureau & code

Du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00 &

Le samedi de 09h00 à 14h00

Conduite

Du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00

Le samedi de 08h à 14h00

➤ Qui peut être accompagnateur ?

Pour être accompagnateur, il faut :

- Être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- Avoir obtenu l'accord de son assureur
- Ne pas avoir été condamné pour certains délits
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- Participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation initiale de l'apprenti conducteur.
- Il est possible, pour l'élève, d'avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

➤ Le déroulement de la phase de conduite accompagnée

- Les grandes étapes de l'apprentissage anticipé de la conduite sont :
- Un RDV pédagogique avant de commencer l'apprentissage ;
- Une durée de conduite accompagnée de minimum 1 an ;
- Un nombre de kilomètres parcourus supérieur à 3000 ;
- Deux RDV d'étape avec un formateur.